

Accompagnant Educatif et Social (A.E.S.)

FINANCEMENT FORMATION EN APPRENTISSAGE

Rentrée Octobre 2020

NOM DE L'APPRENANT :	
Objectif du programme de formation	Acquisition de la qualification d'Accompagnant Educatif et social
Diplôme préparé	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social (DEAES niveau 3)
Contenus	<p>Programme réglementaire (arrêtés interministériels du 30/01/2016)</p> <p>Une période de détermination de parcours (14 heures).</p> <p>Des temps de validation de l'acquisition des compétences (7 heures).</p> <p>L'acquisition d'un socle de compétences communes (357 heures) réparti dans 4 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ; ➔ DF2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité ; ➔ DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ; ➔ DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne. <p>Et 147 heures de formation consacrées à la spécialisation au choix : "accompagnement de la vie à domicile", "accompagnement de la vie en structure collective", "accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire".</p>
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ➔ 525 heures théoriques ; ➔ 1 stage de 140 heures. <p>Calendrier prévisionnel de formation consultable sur notre site web.</p>
Financement du coût pédagogique de la formation par la voie de l'apprentissage : prise en charge par l'OPCO	<p>Application du Forfait France Compétences.</p> <p>Merci de prendre contact avec l'Institut Saint-Laurent.</p> <p><i>A titre d'exemple, le forfait appliqué pour la branche du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif (CPNE n°62) est le suivant : 8 175 € par an, soit 12 262,50 € pour 18 mois.</i></p>
Engagement	<p>Le Directeur Général de l'Institut Saint-Laurent s'engage à assurer le programme de formation réglementaire d'« Accompagnant Educatif et Social », selon un dispositif pédagogique spécifique à la filière. Il adressera des attestations de présence mensuelles ainsi que des feuilles d'émargement à l'employeur avec le volume horaire.</p>

